Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260504-2026_32-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

**Commune de**

**35137**

| Nombre de conseillers | | |
|---|---|---|
| En exercice | : | 27 |
| Présents | : | 23 |
| Représentés | : | 4 |
| Votants | : | 27 |

**Registre des délibérations**
**Réunion du conseil municipal**
**4 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 28 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 28 avril 2026

***Étaient présents*** :
M. FOUVILLE, Maire, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, *M. VALLET,* M. GROSBOIS, *M. VALET,* M. PERRIGAULT, *Mme CHERRUET,* Mme YOUBOU, *Mme POIRIER* DEMEURÉ, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

***Étaient représentés*** **:**
M. RAMIREZ donne pouvoir à M. FOUVILLE
Mme JOURDY donne pouvoir à Mme COTTIER
Mme MARET donne pouvoir à Mme TOULOUSE
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Monsieur HEUZE a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

**Délibération 2026-032 – Institutions - Désignation de représentants ou correspondants locaux dans un organisme extérieur – ARIC**

Il est précisé que, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, "le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin".

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

L'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) est une structure qui accompagne les élus locaux en proposant des actions d'information, de formation et d'échanges d'expériences, contribuant ainsi à l'exercice éclairé des mandats locaux et au développement des compétences des élus.

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier des services proposés par l'ARIC,
Considérant la nécessité de désigner un correspondant local chargé de relayer les informations et de faire le lien avec cette association, il est proposé qu'un conseiller municipal soit désigné référent "formation et information" au sein de l'équipe municipale.

**Résultat du vote :**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260504-2026_32-DE

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **DESIGNER** Aurélie TOULOUSE en tant que correspondante locale auprès de l'ARIC ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZE

Le Maire,
Yannick FOUVILLE